



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

REGLEMENT COMMUN AUX RETROSPECTIVES DE RONDES HISTORIQUES EN DEMONSTRATION

ANNEE 2016/2017

Editeur responsable : F.F.V.E.- Commission Manifestations – 12 décembre 2015

**REGLEMENT DE LA 1^{ère} RONDE HISTORIQUE DU PAYS D'ORNANS
LOUE - LISON EN DEMONSTRATION
Des 17 & 18 Juin 2017
Organisé par LS COMPETI'SION**

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Organisation : LS COMPETI'SION – 01, rue Jacques Brel 25290 Ornans
affilié à la FFVE sous le N°MM1424, Lionel SION organise le 17-18 juin 2017

La 1^{ère} Ronde Historique du Pays d'ORNANS Loue - Lison

Il s'agit d'une démonstration historique sur route sécurisée réservée aux voitures d'époque, faisant revivre d'anciens parcours de rallye, sans aucune notion de temps.

La manifestation fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture de Besançon

Le présent règlement a obtenu le label de la FFVE sous le N° B-17-044.....

1.2 Secrétariat : LS COMPETI'SION, 01 rue Jacques Brel 25290 ORNANS.

03 81 57 18 59 – 06 85 52 46 56

ls.competision@orange.fr

1.3 Responsables de la manifestation

Directeur de la manifestation : Denis DUROC

Adjoint : Michel CUINET

Adjoint : Thierry TRONTIN

Responsable de la Sécurité : Lionel SION

Médecin urgentiste : Docteur MILLET

Relation concurrents : Armand HIMBERT

Relation avec les associations : José PERREIRA représentant la commune

Responsable Technique : Nicolas MERCKY

Technique : Stéphane COLLINO

Responsable Commissaire : Marianne BASSOT

Observateur FFVE :

1.4 Description de la manifestation.

Cette manifestation est ouverte à :

- Tout véhicule de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- aux voitures de catégorie Young Timer (entre 25 et 30 ans) et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique de plus de 25 ans (le tout dans la limite de 10% du plateau de la démonstration).

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route sécurisée.

Aucun véhicule de moins de 25 ans n'est autorisé.

Deux personnes à bord (au maximum) seront autorisées.

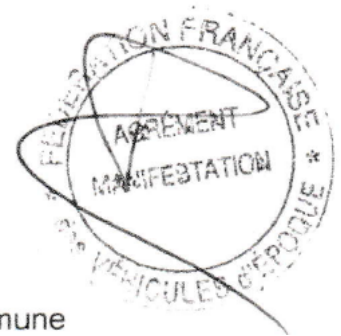
Elle empruntera le tracé :

. Le samedi 17/06/2017, la rue de la Caborde, du Château, des Ruelles fermées commune d'ORNANS puis de SAULES, la D492 d'une longueur de 10.5 kms.

. Le dimanche 18/06/2017, le même parcours, à effectuer cinq fois.

Le parcours total de démonstration de 63 kms sera fermé à la circulation par arrêté municipal et préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Le parcours de démonstration sur routes fermé sera être séparé par un parcours de liaison sur route ouverte.



ARTICLE 2 : PROGRAMME

- Ouverture des inscriptions : le 15 janvier 2017
- Clôture des inscriptions : le 22 mai 2017
- Accueil des participants et vérifications administratives et techniques et d'authenticité
le 17 juin 2017 de 10h00 à 16h00 **Espace NAUTILOUE à Ornans.**
- Parc d'assistance et remorques : Espace NAUTILOUE
- Parc de départ : **Place Gustave COURBET à 20h00**
- Reconnaissance du parcours : de 10h00 à 16h00
- **Briefing obligatoire : le 17 juin 2017 à 18h00**
- **Place Gustave COURBET** : départ du 18 juin 2017 à 8h00 : Regroupement : **Parking ALDI**
- Phase de démonstration : le 17 juin 2017 de 20h00 à 22h00
le 18 juin 2017 de 8h45 à 12h00
de 12h15 à 18h00
- **Remise des prix : le 18 juin 2017 à 18h30**

ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER **- CONFORMITE - EQUIPEMENTS**

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- tout véhicule de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- aux voitures de catégorie Young Timer (entre 25 et 30 ans) et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique (le tout dans le limite de 10% du plateau de la démonstration).
- Tous les véhicules devront être immatriculés, assurés.

Les véhicules de type Quad, Karting, Kart-cross et autres dérivés sont strictement interdits dans les rondes historiques en démonstration.

Tous véhicules de moins de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours sont interdits sauf les véhicules à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique entre 25 et 30 ans.

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 120 (encadrement non compris)

Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

Equipements additionnels : voir article 6 du présent règlement.

3.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs:

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance.

3.2 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état (Les pneus « slicks » sont interdits)
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la Route.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les véhicules en étant pourvus à l'origine.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1^{er} Septembre 1967 pour les ceintures) .
- Un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible, sera obligatoire.
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la Législation.
- Le casque obligatoire.

3.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Deux personnes à bord sanglé et casqué seront autorisées

Le port du casque n'est pas autorisé sur les parcours de liaison sur routes ouvertes à la circulation. Le copilote doit être majeur.

L'intervalle des départs sera de 1 minute.

La journée comportera trois phases :

4.1. PROGRAMME DE LA MANIFESTATION.

Ce programme débutera le 17 juin 2017 à 20h00 heures et empruntera le tracé de [la rue de la Caborde, du Châteaux, des Ruelles fermées commune d'ORNANS puis de SAULES, la D492](#), soit une longueur de 10,5 kms à effectuer six fois.

Le 18 juin 2017 début de la manifestation à **8 heures 30** et empruntera le même tracé **Les véhicules partiront du parc de fermé place Gustave COURBET à partir de 8 heures.**

4.2. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au **Centre d'animation et de Loisirs à 18h30**

Seul sera prix en compte le comportement de chaque participant, avec comme élément de référence son respect des organisateurs, des contrôleurs et du public.

ARTICLE 5 : PENALISATIONS

5.1. DEPART REFUSE

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non paiement de l'engagement.
- Retard de présentation supérieur à 15 minutes au départ de la ronde historique ou à chaque phase de démonstration..
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

5.2. EXCLUSION

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle, etc....
- Non respect de la signalisation, des demandes du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les signaleurs de piste. (drapeaux jaunes, rouges,...)

ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS

6.1. Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.

6.2. Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués dans le parcours de démonstration.

6.3. Extincteur et batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (cf. article 3/2) sont obligatoires.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

ARTICLE 8 : PUBLICITE SUR LES VOITURES *(hors publicité d'époque)*

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- n'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur,
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

ARTICLE 9 : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

ARTICLE 10 : CIRCULATION - ASSISTANCE

Une assistance peut être assurée durant toute la manifestation.

Seule l'assistance sera admise sur la zone de NAUTILOUE pendant toute la durée de la manifestation et après chaque tour si nécessaire, sinon retour direct au parc de regroupement.

Protection étanche obligatoire sous tous les véhicules (assistance comprise). (Zone Natura 2000)
Extincteur de 5kg obligatoire.

Tout véhicule non immatriculé ne pourra emprunter les routes ou voies ouvertes à la circulation.

Les commissaires de route indiqueront en outre de manière claire, par l'usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler au commissaire de piste qui informera à l'organisation par radio.

ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la manifestation.

Les critères retenus pour celle-ci seront la qualité et l'esthétique du matériel présenté, le spectacle de la voiture et de l'équipage.

ARTICLE 12 : ENGAGEMENT.

12.1. Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à [LS COMPETI'SION 01 rue Jacques Brel 25290 ORNANS](#)

12.2. Le nombre des engagés est fixé à 120 autos (hors véhicules d'encadrements)

12.3. Le montant des droits d'engagement est fixé à **200 €**

12.4. Les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre de LS COMPETI'SION

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

12.5. Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 60€ restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

12.6. les droits d'engagement comprennent :

- la plaque de l'événement.
- deux jeux de numéros.
- Une coupe et un souvenir pour les équipages étrangers.
- Un prix spécial pour équipage féminin
- 1 tee-shirt.

12.7. Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement.



Bulletin d'engagement

Ronde historique du 17 et 18 juin 2017

PILOTE :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Email : @
Tel : N° de permis :

COPILOTE :

Nom : Prénom :
Email : @
Tel :

VEHICULE ENGAGÉ :

Marque : Modèle :
Groupe : Compagnie d'assurance :
N° Police :

📁 Documents à joindre :

Copie permis de conduire Copie carte grise Photo véhicule Paiement chèque



Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré ni retourné

Clôture des inscriptions le 22 Mai 2017

Inscription équipage 2 personnes : **200€** (Par véhicule)

Comprenant 1 Plaque Ronde Historique + 1 Coupe + 1 T-shirt* Taille : XS S M L XL 2XL

* 1€ sera reversé à l'association **RÊVE** pour chaque T-shirt.

Repas du 17/06 (à partir de 21h) : X 15€ = €

T-shirt* supplémentaire : X 10€ = € Taille : XS S M L XL 2XL

Plaque supplémentaire : X 5€ =

Chèque à l'ordre de LS COMPETITION

TOTAL

..... €

Pour toutes correspondances

LS COMPETITION

1, Rue Jacques BREL 25290 ORNANS - 06.85.52.46.56 - ls.competition@orange.fr

Association loi 1901 n° W251004819